

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CHEERLEADING 2017-2018

ART.1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

1.1

CATÉGORIES	DATES DE NAISSANCE
Benjamin (secondaire 1-2)	Du 1er octobre 2003 au 30 septembre 2005
Cadet (secondaire 3-4)	Du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2003
Juvenile (secondaire 5)	Du 1er juillet 1999 au 30 septembre 2001
Ouverte (secondaire 1 à 5)	Du 1er juillet 1999 au 30 septembre 2005

1.2 **SURCLASSEMENT**

À l'exception de la catégorie « ouverte », pouvant être composée d'élèves athlètes de catégories benjamine à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.

1.3 **NIVEAUX PAR CATÉGORIE**

Benjamine:

Niveau 3 de la FCQ	Grande
Niveau 2 de la FCQ	Petite et grande
Niveau 1 de la FCQ	

Cadette:

Niveau 3 de la FCQ	Petite et grande
Niveau 2 de la FCQ	Petite et grande

Juvenile:

Niveau 4 de la FCQ	Grande
Niveau 3 de la FCQ	petite et grande

Ouverte:

Niveau 3 de la FCQ	Petite et grande
Niveau 2 de la FCQ	Petite et Grande
Niveau 1 de la FCQ	

- Les catégories seront ajustées selon l'offre du RSEQ provincial

L'appellation «petite» ou «grande» doit suivre le nombre d'athlètes ci-dessous:

«petite » = 5 à 20 membres
«grande » = 21 à 32 membres

ART.2 COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1 Chaque équipe sera composée (élèves athlètes et entraîneurs) d'un minimum de six (6) et un maximum de trente-huit (38) personnes, se répartissant ainsi:

Athlètes	Minimum 5 – Maximum 30
Entraîneur/ Accompagnateur	Maximum 8 (minimum 1 par 12 athlètes)
Réservistes	Maximum 14

2.2 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe peut être composée de filles et de garçons sans distinction.

2.3 PARTICIPATION

Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (cross-over). Le cross-over sera permis pour trois élèves athlètes de la délégation en respectant la règle de simple surclassement. Ces athlètes devront être identifiés sur le formulaire d'inscription.

2.4 RÉSERVISTES

Chaque équipe qui a des réservistes devra les identifier sur le formulaire d'alignement. Ils devront être en uniforme afin d'avoir accès au site de compétition.

ART.3 RÉCOMPENSES pour le Championnat Régional Scolaire

Pour les récompenses du RSEQLL (*et ceci afin de respecter le fonctionnement des sports d'équipe*): Les catégories « petite » et « grande » pourraient être regroupées s'il y a moins de cinq (5) équipes dans une des catégories de même niveau.

Après avoir jumelé les « petite » et « grande », le cas échéant:

Catégories comprenant 1 ou 2 équipes = bannière RSEQLL seulement.

Catégories comprenant 3 équipes = bannière RSEQLL seulement à l'école championne et médailles d'or.

Catégories comprenant 4 équipes ou + = bannière RSEQLL et médailles d'or, d'argent et de bronze.

ART.4 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 4.1** Les règlements techniques de la Fédération québécoise de cheerleading sont utilisés.

- 4.2** Toutefois, les règlements administratifs et spécifiques du RSEQLL ont préséance sur les règlements officiels de la FCQ.